

Fribourg, le 7 mai 2020

Avant-projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs

Prise de position du PLRF

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir consulté le PLRF sur l'avant-projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs. Veuillez trouver, ci-dessous, nos commentaires :

- La déduction cantonale pour frais de garde doit être augmentée non pas à fr. 10'100 mais à fr. 15'000 pour faciliter encore davantage l'accès des femmes au marché du travail, surtout dans des postes de cadres et en politique par exemple. Cette augmentation de déduction ne coûterait pas si cher au canton (env. 0,8 millions selon les calculs de Claude Brodard)
- Valeur fiscale des participations non cotées : nous suggérons de prévoir un abattement sur la valeur fiscale des titres et non sur le taux d'impôt lié à ces titres. Cela est plus facile administrativement. Nous proposons un abattement de 50% sur la base de calcul (sur la valeur fiscale des titres) et non 40% sur les taux. Il s'agit de reprendre, en quelque sorte, la pratique neuchâteloise.
- La commission de perception de l'impôt à la source en faveur de l'employeur est actuellement fixée à 3%. Le CE prévoit de la fixer à 1 à 2%. Nous trouvons cela peu élégant et cette adaptation ne nous semble pas nécessaire. Nous préconisons par conséquent le maintien de la commission à 3% pour reconnaître le travail administratif fait par les employeurs.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre en compte nos remarques et, dans l'attente du résultat de cette consultation, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

AU NOM DU PLR.LES LIBERAUX-RADICAUX DU CANTON DE FRIBOURG


Sébastien Dorthe
Président


Savio Micheli
Secrétaire général

Contacts :

- Claude Brodard, député

Créons les solutions

PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg - case postale - 1701 Fribourg
www.plrf.ch - info@plrf.ch - +41 (0)79 793 48 65